ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE MÉDICALES EN ALGÉRIE

Une journée internationale pour dire des vérités

Des praticiens de cliniques privées multipliant des erreurs médicales allant jusqu'à «ouvrir et fermer» un patient au seuil de la mort ou effectuer des amputations injustifiées dans un but purement lucratif, la présence sur le territoire algérien de trafiquants d'organes de plus en plus nombreux à l'image de ceux interpellés à Maghnia (Tlemcen), les frictions entre confrères et les guéguerres entre services et hôpitaux, entre sociétés savantes et associations de médecins, sont un secret de Polichinelle en Algérie.

Ces affaires et bien d'autres, qui vont d'une banale faute de gestion à l'escroquerie pure et simple, font désordre dans le milieu médical.

Certains qualifient cette situation de scandale survenant à une période charnière de la profession médicale en Algérie. Les causes sont nombreuses. Elles révèlent le manque de surveillance, l'incompétence, les pratiques archaïques et ambiguës dans la gestion des structures de santé publiques et privées. On parle même de persévérance dans les graves erreurs de la politique sanitaire actuelle et le mutisme face à la gabegie. C'est dire toute la pertinence de la 8e journée internationale sur l'éthique et la déontologie médicale qu'organise le 15 mai 2008 à Annaba, le conseil régional de l'Ordre des médecins d'Annaba.

En retenant comme thème de la rencontre «déontologie et éthique médicale», le message de ce conseil, que préside le Pr Ayadi, est clair. D'autant plus qu'outre les médecins et Conseils de l'ordre de différents pays du Maghreb, d'Europe et du Canada interviendront également des magistrats, des journalistes, des administrateurs de structures d'assurance maladie et d'instituts de gestion. Jamais l'éventail des communications n'a été aussi varié pour faire éclater au grand jour des vérités, des vécus, des expériences.

Et c'est au Dr Bekkat Berkani, président de l'Ordre national des médecins, à qui reviendra l'honneur de plaider l'histoire de la responsabilité médicale. Il tentera ainsi de batttre en brèche le réquisitoire Me Bellil, magistrat anciennement président du Conseil d'Etat, intitulé «le médecin face à la justice».

De son côté, notre ami et confrère Zoubir Souissi, journaliste et président du Conseil de l'éthique des journalistes algériens, tentera de ramener à sa juste proportion la relation médecin-médias. Toute une journée internationale pour aussi dire des vérités sur l'éthique et la déontologie, sur le charlatanisme, le abus sexuels, les maladies nosocomiales, la transplantation d'organes, les relations médecins-médecins, administrations-instances judiciaires, institutions nationales, régionales et internationales et pour avancer des recommandations. Tel est le défi que veut relever avec succès, en une journée, le conseil de l'Ordre des médecins de la région d'Annaba ce jeudi à l'hôtel Seybouse International.

A. Djabad

LE MINISTRE L'A ANNONCÉ HIER

Un satellite pour sécuriser l'Algérie

L'Algérie travaille à sécuriser son vaste territoire. Elle a résolu, pour ce faire, d'acquérir et installer un satellite d'observation. Le ministre de la Poste et des Technologies de l'information, Boudjemaâ Haïchour a informé, hier, à l'occasion de la journée parlementaire consacrée aux télécommunications, du lancement prochain d'un avis d'appel d'offres international pour l'acquisition et l'installation de ce satellite.

Photo : Samir Sid

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Le ministre a dévoilé également un projet d'installation d'un autre satellite dédié aux télécommunications. Haïchour, plus disert à propos, a indiqué que l'installation de ce satellite permettra une autonomie de diffusion. Ces deux satellites viendront enrichir l'univers du satellite en Algérie, puisque un satellite déstiné à la surveillance des catastrophes naturelles est déjà mis sur orbite.

S'agissant des télécommunications en général, le ministre a fait savoir que l'Algérie est parvenue à réduire la fracture numérique. Il a informé qu'en 2000, le pays disposait de tout juste 45 000 lignes téléphoniques et qu'en 2008, ils sont 31 millions d'abonnés. Il a également souligné que les 1 541 communes disposent de la connexion ADSL.

Le ministre a fait, en outre, état d'une rude concurrence entre les trois opérateurs de téléphonie mobile, Djezzy, Nedjma et Mobilis.

Le président-directeur général de Nedjma, Joseph Jed a affirmé que la compagnie a investi un volume de 1,2 milliard de dollars, alors qu'elle a acquis la licence d'exploitation pour 421 millions de dollars. Il a indiqué aussi que le chiffre de la compagnie a augmenté de 11%, après la prise de participation de Qataria Telecom, qui détient 55% des actions. Joseph Jed a évalué la couverture réseau à 90% du territoire national.

La compagnie emploie 1 600 travailleurs, dont 98% sont des nationaux et parmi ces derniers 40% sont des femmes. Selon Jed, les utilisateurs algériens du réseau Nedjma représentent 28% du total des utilisateurs du réseau d'El Watanyia. Le P-dg de Nedjma a annoncé, enfin, des activités avec la star mondiale de football, Zinedine Zidane. Pour sa part, le président-directeur général de Djezzy, M. Kebani, a annoncé 15 millions d'abonnés et une couverture réseau de 93%. Le chiffre d'affaires de la compagnie s'élève à 1,8 milliard de dollars. Elle emploie 3 700 travailleurs.

S. A. I.

HAÏCHOUR L'A DÉCLARÉ HIER :

«Le limogeage de Djaziri est une décision de l'Etat»

Le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Boudjemaâ Haïchour, s'est expliqué hier sur la fin de fonction du directeur général d'Algérie Télécom, Mouloud Djaziri, après que ce dernier eut contesté, dans les colonnes d'un confrère, le limogeage prémédité dont il dit être victime.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Intervenant en marge de la cérémonie d'installation de Mme Zohra Derdouri au poste de présidente du Conseil de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT), en remplacement de Mohamed Benfodil, le ministre a laissé libre cours à sa colère en tentant de donner des explications sur le limogeage de M. Djaziri. Une décision qu'il dit assumer entièrement pour de multiples raisons «liées à la gestion de l'entreprise et à des dossiers bien particuliers».

M. Boudjemaâ Haïchour refuse d'étaler les problèmes internes à l'entreprise nationale sur la place publique mais a, toutefois, donné la version qui est celle de son département concernant l'affaire du payement d'un fournisseur d'Algérie Télécom. Pour rappel, M. Djazairi avait annoncé que son départ est intervenu après avoir refusé «d'avaliser le payement de certaines factures d'un montant de six millions de dinars entachées d'irrégularités».

«Ce n'est pas vrai», affirme le ministre. «J'ai reçu une requête de la part d'une entreprise qui demandait à être payée pour les services fournis à Algérie Télécom. J'ai pris acte de cela et j'ai transmis le courrier à cette dernière afin qu'elle statue sur cette question selon les données exactes avec la mention de régulariser la situation de ce fournisseur», dira le ministre qui précise que «M. Djaziri a validé les documents qui lui ont été transmis et a reconnu la dette de l'entreprise envers ce client». «Voilà toute l'histoire», ajoute encore le ministre, vraisemblablement embarrassé par ces règlements de comptes en public. «J'insiste pour dire que le limogeage de M. Djaziri n'a rien à voir avec cette histoire de chèque. Il y a encore des choses qui relèvent de la gestion interne de l'entreprise. Algérie Télécom a une audit interne et externe, une comptabilité fiable et des experts financiers de très haut niveau, qui eux seuls peuvent se prononcer et juger toutes les situations liées à la gestion de celle-ci», fera savoir M. Haïchour, non sans signaler que «ses décisions sont celles de l'Etat et d'un gouvernement». D'ailleurs, le ministre a beaucoup repris cette phrase durant tout son discours lors de la passation de consignes entre la nouvelle présidente de l'ARPT, Mme Derdouri, et son prédécesseur, M. Benfodil.

Le ministre a remercié ce dernier pour son engagement et son dévouement au service de l'Autorité de régulation depuis sa création en 2000. Il assure que ce changement, indiqué par le président de la République, s'inscrit dans la dynamique de développement de l'ARPT. Car Mme Derdouri, née Boumaâza, qui jouit d'une grande notoriété dans la gestion administrative. Elle était la directrice de l'Institut national de l'informatique (INI) et ses compétences sont avérées.

Mme Derdouri s'est engagée devant les membres du conseil d'administration de l'ARPT à «travailler dur et à ne jamais baisser les bras devant la difficulté».

R. M.